



## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	8 <sup>ème</sup>
Nom de site		Numéro	T10607
Adresse du site	41, avenue George V	Hauteur	R + 9 (32.60 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Bureaux
Type d'installation	Ajout de la fréquence 700MHz sur un site 2G/3G/4G.		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	07/05/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	02/01/2019
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	02/03/2019

Historique et contexte	
------------------------	--

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'État, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement de la fréquence (ajout 700 MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	5 m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	Entre 8° et 16°
Estimation	0° < 4V/m ; 120° < 3V/m ; 240° < 5V/m	Vis-à-vis (25m)	R+6 (0° et 240°)
Divers			

#### Incidence visuelle

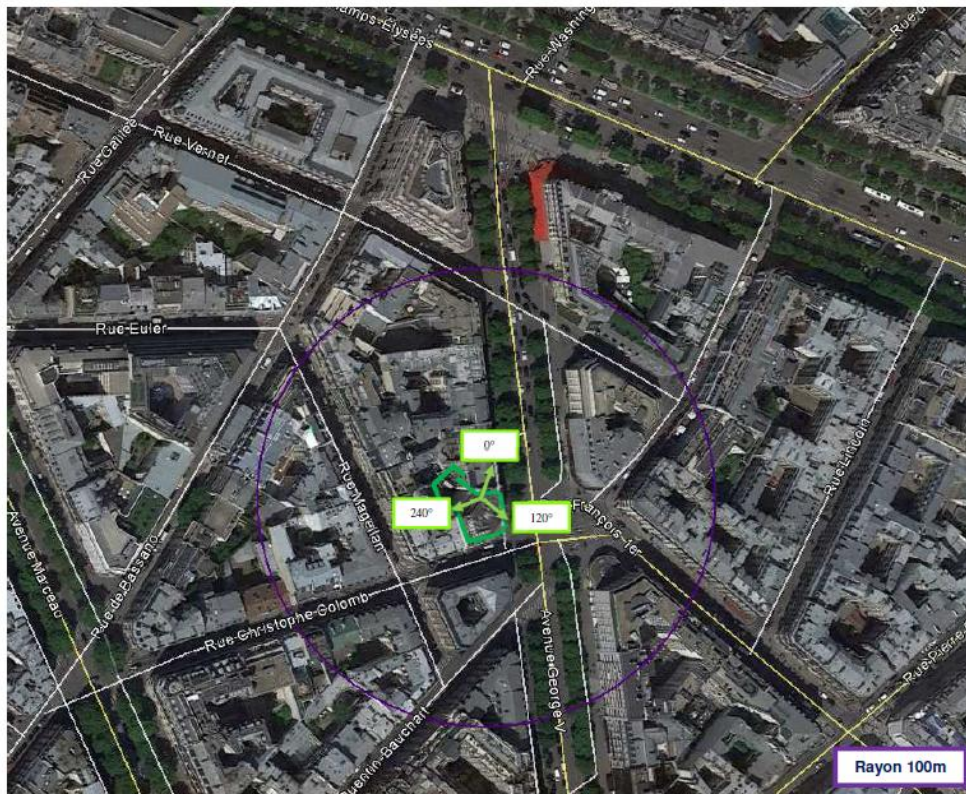
Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer trois antennes pentabandes par trois antennes hepta-bandes en lieu et place.		
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés au pied des antennes. Ces coffrets seront invisibles depuis la rue.		
Hauteur antennes/sol	36m		

#### Date : Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
--	--	--	--

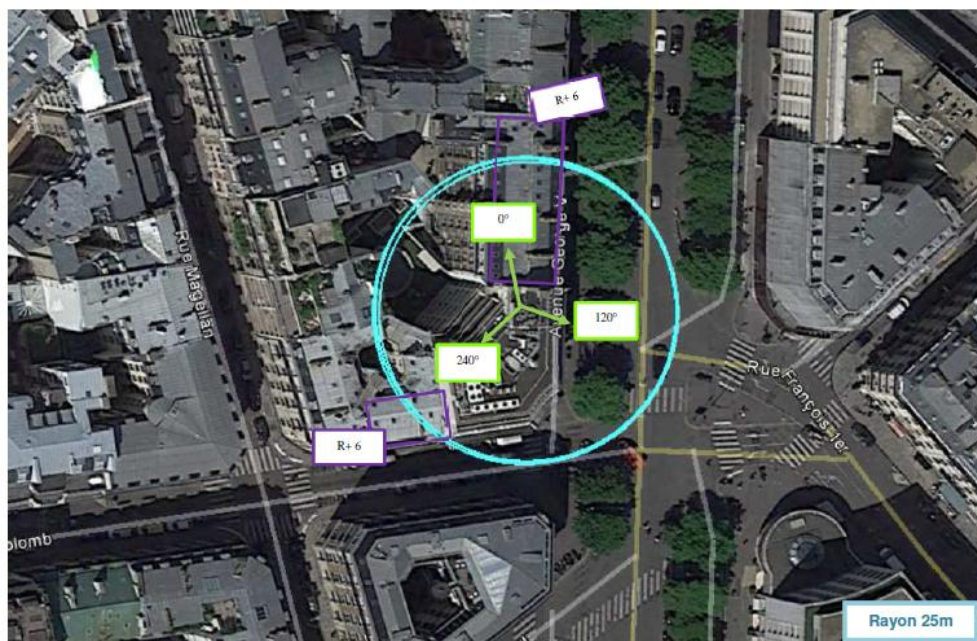
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
------------	--	---------------------------------------	---

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



**PAS D'ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS À PROXIMITÉ**

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



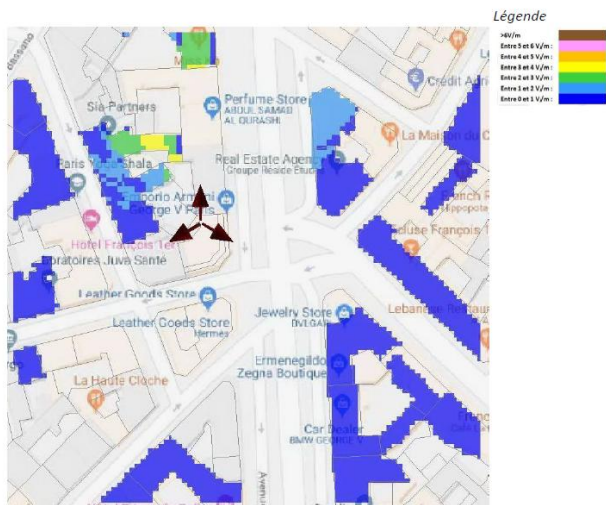




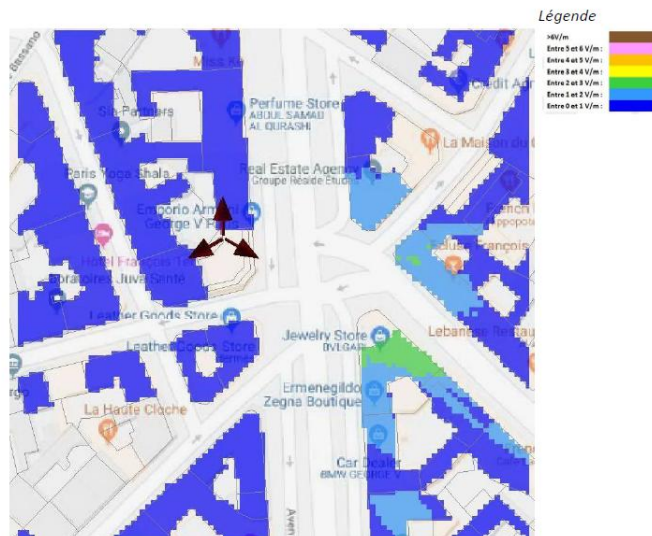
**Simulation et conformité au seuil de la Charte**

a. Azimut 0°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m.  
 La hauteur correspondante est de 25,5 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m.  
 La hauteur correspondante est de 22,5 m.



c. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m.  
 La hauteur correspondante est de 22,5 m.



**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

**Vue des Antennes Avant/Après**

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Pas de  
modification de  
l'impact visuel



## Vue des Azimuts

Azimut 1 - 0° :



Azimut 2 - 120° :



Azimut 3 - 240° :

